

Vous recevez ce mail via le greengasplatform.be



REGATRACE

Renewable Gas Trade Centre in Europe

Newsletter 3 pour la Belgique (Français)

Décembre 2020



REGATRACE (REnewable GAS TRAdE CEnter en Europe) vise à mettre en place un système de trading efficace basé sur l'émission et l'échange de Garanties d'Origine (GO) pour le biométhane et les gaz renouvelables. Cela contribuera de manière significative à la croissance d'un marché européen unifié du biométhane.

Nouvelles du monde du biométhane

Les GO et les certificats en tête de l'ordre du jour du 34e Forum de Madrid

Lors du 34^e Forum européen de réglementation du gaz, également connu sous le nom de "Forum de Madrid", la Commission européenne a souligné la nécessité d'obtenir un système de certification solide et résilient pour les gaz renouvelables et à faible teneur en carbone afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

La certification pour les gaz renouvelables et à faible teneur en carbone a reçu beaucoup d'attention suite à l'annonce de la révision de la directive sur les énergies renouvelables (UE) 2018/2001 (REDII) et à la publication des stratégies pour l'intégration des systèmes d'hydrogène et d'énergie dans le cadre du Green Deal de l'UE. Les deux initiatives identifient les certificats comme un moyen de stimuler la demande de gaz à faible teneur en carbone et renouvelables et de contribuer au développement d'un marché fort.

[en savoir plus](#)

Reconnaissance du plein potentiel du biométhane comme carburant pour les transports

Depuis 2010, des études sur les carburants de alternatives, dont les rapports de l'UE JRC, montrent que le biométhane peut même atteindre un niveau de réduction du CO2 négatif en termes de carbone dans le secteur des transports. Ce carburant renouvelable est facilement disponible, évolutif et contribue à maintenir une industrie automobile forte au sein de l'UE. Il est maintenant crucial d'exploiter ce rôle valorisant du biométhane sur un pied d'égalité avec la mobilité électrique pour assurer la décarbonisation la plus pertinente pour le secteur des transports de l'UE.

[en savoir plus](#)

Nouvelles du projet

Recherche terminée : options de systèmes informatiques pour une harmonisation européenne du transfert de titres transfrontaliers de biométhane/gaz renouvelable

Le consortium du projet REGATRACE a achevé l'étude sur les options de systèmes informatiques pour un transfert de titres transfrontalier européen harmonisé des certificats de biométhane/gaz renouvelable, qui est actuellement examinée par la Commission européenne.

Les systèmes informatiques des organisations nationales tels que les registres nationaux de biométhane/gaz renouvelable, les autorités compétentes et les registres/bases de données pour les biocarburants sont la base fondamentale pour les transferts de titres européens. Ils sont destinés

non seulement à surveiller les marchés nationaux, mais aussi de rechercher une solution informatique européenne unique pour ce marché européen qui s'appuie sur un cadre réglementaire européen.

[en savoir plus](#)

Ateliers préparatoires pour développer une vision à long terme sur le biométhane

La création d'un marché européen du biométhane stable et harmonisé, capable de renforcer la fonction commerciale du biométhane, de permettre la faisabilité des investissements pour l'approvisionnement de l'ensemble du marché européen et de faciliter le commerce transfrontalier du biométhane, est un élément clé. REGATRACE contribuera de manière significative à l'augmentation de l'utilisation du biométhane dans les différents pays du projet. Pour atteindre cet objectif, plusieurs ateliers participatifs ont été organisés dans les États membres cibles et les aident à combler les lacunes existantes et à créer une vision stratégique commune à long terme pour le biométhane.

[en savoir plus](#)

Nouvelles de la Belgique

Première injection de gaz vert dans le réseau wallon.

Fleurus, le 7 octobre 2020

Le premier site en Wallonie pour l'injection de biométhane dans le réseau de gaz est maintenant opérationnel. Il s'agit d'une avancée importante qui contribue non seulement au processus de transition énergétique en Wallonie, mais aussi à la construction d'un nouveau modèle d'économie circulaire.

Mercredi 7 octobre, les ministres Philippe Henry (Climat, énergie et mobilité) et Willy Borsus (Économie, commerce extérieur, recherche et innovation, numérique, aménagement du territoire, agriculture, IFAPME et centres d'expertise) ont inauguré à Fleurus la première injection de gaz issu de sources renouvelables dans le réseau de distribution de gaz en Wallonie.

Déchets agricoles recyclés en énergie

Cinergie, l'entreprise agro-industrielle de Fleurus, recycle depuis plusieurs années environ 100 000 tonnes de matières par an, principalement du fumier animal, des produits agricoles et des déchets alimentaires. Jusqu'à présent, ce matériau était utilisé dans le cadre d'un système de cogénération qui produit de l'électricité (injectée dans le réseau) et de la chaleur (fournie à un réseau de chaleur voisin). Ce biogaz peut désormais être également converti en biométhane, un gaz 100 % renouvelable qui fournit le même rendement que le gaz naturel traditionnel. Pour la première fois, ce biométhane est fourni aux utilisateurs domestiques et aux entreprises via le réseau collectif. L'énergie produite correspond actuellement à l'équivalent des besoins de consommation d'une ville de la taille de Gembloux.

"Notre objectif chez Cinergie a toujours été de stimuler l'économie circulaire en court-circuitant les solutions de recyclage", a déclaré Éric Pierart, directeur général de Cinergie. "Nous sommes ravis que,

grâce au soutien de nos partenaires et investisseurs, nous avons pu mettre en place une solution de production d'énergie verte qui profitera à la Wallonie et à ses citoyens.

Un modèle pour l'avenir

Avec ses vastes terres agricoles, la Wallonie dispose d'un grand potentiel de biométhane (estimé à 8,7 TWh) qui pourrait soutenir activement les objectifs de la Belgique en matière de production d'énergie renouvelable et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, pour les applications de chauffage, la mobilité et les processus industriels. L'arrivée de ce gaz vert dans nos réseaux répond à la fois à des considérations écologiques (réduire les émissions de gaz à effet de serre, recycler les déchets, relier le monde agricole à l'environnement, etc.) et à des questions économiques (créer des emplois locaux non délocalisables, diversifier les revenus des agriculteurs et optimiser l'utilisation des infrastructures de réseau existantes, etc.). Quatre autres projets de construction d'unités d'injection de biométhane sont en cours de développement dans les provinces wallonnes du Hainaut et du Luxembourg.

Diminution de l'aide à l'investissement du gouvernement flamand dans le domaine du biométhane.

En 2020, le gouvernement flamand avait déjà réduit l'aide à l'investissement pour les installations de biométhane de 1 million d'euros par an à 250 K€. Dans le cadre du premier appel à soutien de 2020, un projet de biométhane a reçu un soutien pour un montant de 108 K€. Les installations de biométhane en Flandre ne reçoivent pas de soutien opérationnel lié à leur production, contrairement aux installations en Wallonie qui peuvent recevoir un soutien d'environ 75€/MWh par le biais du système de "label de garanti d'origine".

Nouvelles d'autres pays

Vous pouvez trouver des nouvelles d'autres pays [ici](#) (en Anglais)

Rencontrez le consortium!

Le consortium REGATRACE est composé de 15 partenaires de 10 pays (Autriche, Belgique, Estonie, Allemagne, Irlande, Italie, Lituanie, Pologne, Roumanie et Espagne) qui travaillent ensemble pour soutenir la croissance du marché du biométhane.



Ce projet reçoit des subventions dans le cadre du "programme-cadre Horizon 2020 pour la recherche et l'innovation au titre de la convention de subvention n ° 857796" de la Communauté européenne